

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

DELIBERATION 2024-06-47

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2024

Date d'affichage : 20 juin 2024

En exercice : 33
Présents : 32
Votants : 31

Etaients présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Monsieur Jean-Yves CAM à Madame Isabelle BALEM

Elus absents car concernés par l'affaire :

Messieurs Yannick CADIOU et Jean-Yvon BOUCHEVARO

Monsieur Pierre GRANDJEAN a été nommé secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Il est proposé au Conseil municipal de verser aux associations guipavasiennes citées ci-dessous, une subvention exceptionnelle, sous réserve de la production de justificatifs.

A l'association GDR tennis de table, la somme de 500 € afin de participer aux frais d'organisation des championnats du Finistère qui se sont déroulés les 2 et 3 mars 2024 à Guipavas.

A l'association Les Archers de Guipavas, la somme de 288 € afin de participer aux frais de déplacement de 4 archers sélectionnés aux Championnats de France qui ont eu lieu les 1er, 2 et 3 mars 2024 à La Roche-sur-Yon.

A l'association Fanfare Goût du Reuz, la somme de 1 250 € afin de participer aux frais de déplacement de 15 membres de l'association à Callington dans le cadre d'un rassemblement des trois villes jumelées du 9 au 13 mai 2024.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle aux trois associations mentionnées sous la réserve de production de justificatifs.

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
A GUIPAVAS, LE 28 JUIN 2024

Le Maire,
Fabrice JACOB

Le secrétaire de séance,
Pierre GRANDJEAN

